

DÉLIBÉRATION

OBJET : CONVENTION AVEC LE SMED 13 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES – CHEMIN DU CROS DE CABANE.

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28/09/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents :

Absents ayant procurations : Gabriel SCHANG a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Gilles COLLOMB a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Barbara GANGI a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2022-065

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réalisation du renforcement BT des postes Plaines de Beaumont, les Plaines et Puits de Buisson, relatifs à l'alimentation du chemin du Cros de Cabane ;

Considérant, l'opportunité de mise en souterrain des réseaux de communications électroniques ;

Considérant que le SMED 13 est compétent, en tant que maître d'ouvrage, en matière de travaux sur les réseaux de communications électroniques ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DÉCIDE d'approuver la convention de financement entre la commune de Belcodène et le SMED 13 relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques au chemin du Cros de Cabane.

Le coût de l'opération devant être réglé par la Commune est estimé à 79 410 € HT, soit 95 292 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04/10/2022.

Le Maire,
Patrick PIN.

La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.

